



**DOSSIER OFFICIEL DE CANDIDATURE
POUR L'ELECTION À LA MUNICIPALITE
SELON LE SYSTEME MAJORITAIRE
DU 7 MARS 2021 (1^{er} tour)**

Greffe municipal
Pl. de la Couronne 4
1269 Bassins
Tél. (022) 366.23.22.
Courriel : commune@bassins.ch

A déposer, au complet, à l'adresse ci-dessus entre le lundi 11 janvier 2021 et le lundi 18 janvier 2021 à 12 heures précises (dernier délai). L'envoi par la poste, par fax ou par courriel n'est pas admis.

Dénomination de la liste (obligatoire) : **LISTE D'ENTENTE N°1**

Appellation du parti ou du groupement qui dépose la liste (si existe) :
.....

Mandataire responsable : Mme/M.

(à défaut, le 1^{er} signataire sera considéré comme mandataire)

Adresse complète:

Téléphone fixe : () Tél. portable : ()

Courriel :

Mandataire suppléant : Mme/M. :

(à défaut, le 2^e signataire sera considéré comme suppléant)

Adresse complète:

Téléphone fixe : () Tél. portable : ()

Courriel :

ANNEXES :

- (1) Liste des signataires (parrains)
- (2) Liste des candidat-e-s
- (3) Accord des mandataires et des candidats lorsque différentes listes sont appelées à porter les noms de mêmes candidat-e-s (art. 69 al. 2 LEDP)

RESERVE AU GREFFE MUNICIPAL (ou au président du bureau électoral, dans les communes à conseil général, pour le 2^e tour municipalité et les 1^{er} et 2^e tours syndic)

RECEPTION :

Date : 18 janvier 2021

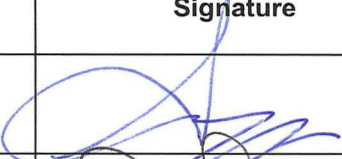
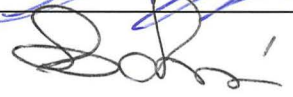
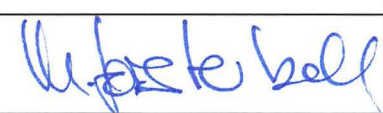
Heure : 7h33

Visa :






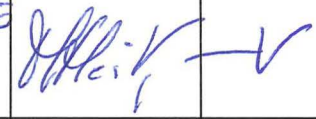


OBSERVATIONS :

SIGNATAIRES (PARRAINS) DE LA LISTE : LISTE D'ENTENTE N°1

No	Nom(s)	Prénom(s)	Année naiss.	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
1	PACOZZI	Alexander	1968	Rue : du Bâtard 12 NP, Localité : 1269 Bassins		✓
2	LOHRI	Didier	1958	Rue : Pl. de la Couronne 1 NP, Localité : 1269 BASSINS		✓
3	FORSTER BEU	Mauvele	1957	Rue : ch du Zuisson Sarrat 14 NP, Localité : 1269 Bassins		✓
4				Rue : NP, Localité :		
5				Rue : NP, Localité :		
6				Rue : NP, Localité :		
7				Rue : NP, Localité :		
8				Rue : NP, Localité :		



- Chaque liste de candidats doit être appuyée par **au moins trois** personnes ayant le droit de vote dans la commune. Il n'y a pas de limite supérieure.
- Nul ne peut parrainer plus d'une liste de candidats pour une même élection.
- Il est possible de parrainer une liste sur laquelle on est soi-même candidat.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.

CANDIDAT-E-S DE LA LISTE : LISTE D'ENTENTE N°1

No	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Profession / Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
1	VERLANI	LORENZO	M	13.08.74	ITALIE	PHOTOGRAPHE	Rue : P. Tillet 8 NP : 1269 Localité : BASSINS		✓
2	GASHI	KATIA	F	19.06.71	NYON	Secrétaire de Direction Formatrice apprentis	Rue : CHATELARD 16 NP : 1269 Localité : BASSINS		✓
3	Krasnova	Maria	F	17.04.60	Founex	Economiste	Rue : Fin d'Enhaot 10 NP : 1269 Localité : Bassins		✓
4	HEITZMANN	MICHEL	M	6.11.63	GENÈVE	INGÉNIEUR	Rue : Fin d'ENHAOT 29 NP : 1269 Localité : BASSINS		✓
5	Dunand	André	M	28.05.55	Bassins	agriculteur	Rue : les Bruels 2 NP : 1269 Localité : Bassins		✓
6	LUBATTEL	Hugues	M	12.10.1958	VILLARZEL	Paysagiste	Rue : BATTOR 32 NP : 1269 Localité : BASSINS		✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 5. Une liste peut comporter un nombre de candidats inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'un candidat peut être remplacée par celle d'un mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'un candidat ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- Lorsque des candidats sont appelés à figurer sur plusieurs listes (art. 69 al. 2 LEDP), les mandataires des listes concernées remplissent l'annexe 3, la signent et la font signer par les candidats.
- **Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de candidats fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel de parti par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des candidats.**

CANDIDAT-E-S DE LA LISTE : LISTE D'ENTENTE N°1 – page 2

No	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Profession / Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
7	Martignien	François	M	23.04.64	Naulion	zonde Pareotia	Rue : Danie 21 NP : 1269 Localité : Bassins		

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 5. Une liste peut comporter un nombre de candidats inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'un candidat peut être remplacée par celle d'un mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'un candidat ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- Lorsque des candidats sont appelés à figurer sur plusieurs listes (art. 69 al. 2 LEDP), les mandataires des listes concernées remplissent l'annexe 3, la signent et la font signer par les candidats.
- **Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de candidats fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel de parti par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des candidats.**

ANNEXE 3**COMMUNE : BASSINS**
7 MARS 2021 – ELECTION À LA MUNICIPALITE (1^{er} tour)**ACCORD DES MANDATAIRES ET DES CANDIDATS EN CAS DE CANDIDATURES COMMUNES**
(art. 69 al. 2 LEDP ; un par accord)

Les mandataires soussignés déclarent accepter que tou-te-s leurs candidat-e-s respectif-ve-s figurent simultanément sur les listes mentionnées ci-après.

Dénomination des listes concernées	Signatures des mandataires concernés	Signatures des candidats <i>(en guise d'acceptation)</i>
Liste :	Nom : Prénom : Signature :	
Liste :	Nom : Prénom : Signature :	
Liste :	Nom : Prénom : Signature :	

Annexes à joindre :
Ordre de présentation des candidats sur chaque liste